

Initiatives parlementaires

les pays signataires à prendre des mesures pour aider les parents à respecter ce droit.

Les députés, par conséquent, devront examiner des questions comme celle de l'indigence chez les enfants, ce que nous entendons chez nous lorsque nous parlons de pauvreté, quitte ensuite à évaluer les moyens à mettre en oeuvre pour y remédier. Au Canada, il faut atténuer le problème de la pauvreté chez les enfants. C'est un problème qui retient à juste titre de plus en plus l'attention, notamment à la Chambre.

Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que, en novembre dernier, la Chambre a adopté à l'unanimité la motion du député d'Oshawa concernant la pauvreté chez les enfants. Le sous-comité de la Chambre qui étudie actuellement le problème de la pauvreté chez les enfants doit présenter son rapport en novembre 1990.

Dans bien des cas, évidemment, il appartiendrait aux gouvernements provinciaux de protéger les droits des petits Canadiens. Par ailleurs, le gouvernement fédéral devra collaborer avec les gouvernements provinciaux pour appliquer officiellement les dispositions de la convention chez nous et promouvoir les objectifs d'une déclaration des droits des enfants, étant donné qu'un grand nombre des obligations relèvent en tout ou en partie des gouvernements provinciaux.

Voilà pourquoi le gouvernement fédéral recherche maintenant l'aval des provinces et des territoires. Des consultations fédérales-provinciales sont aussi en cours à l'heure actuelle en vue de la ratification de la convention.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, souhaitons vivement appuyer une motion aussi importante, qui devrait toutefois être modifiée de façon à faire ressortir le rôle primordial que doit jouer la convention des Nations Unies et la collaboration fédérale-provinciale essentielle à sa ratification.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, c'est avec un plaisir extrême que je prends la parole aujourd'hui au sujet de cette motion.

Il importe de citer officiellement ici mon expérience personnelle, car j'ai passé une bonne partie de ma vie à travailler auprès des enfants négligés ou en difficulté, en tant que travailleur social, évidemment.

J'ai commencé au tribunal de la jeunesse et de la famille à m'occuper de l'enfance délinquante et d'enfants dont les parents ne pouvaient ou ne voulaient pas pren-

dre soin, ou encore qu'ils maltraitaient ou négligeaient. J'ai vu ce qui arrive à nos enfants lorsque la société ne leur fournit pas les ressources dont ils ont besoin pour grandir et mûrir, recevoir de bons soins médicaux, faire des études et bénéficier d'un milieu familial stable.

J'ai eu la chance, ou le malheur, de travailler dans les rues de Vancouver auprès des enfants en fugue, dans le cadre d'un programme expérimental très positif—le Senator Hotel—qui offrait alors un service spécial aux adolescents gagnant leur vie dans la rue.

Ce n'est pas beau à voir. C'est un monde où sont monnaie courante l'abus de drogues et l'exploitation sexuelle, y compris la prostitution.

J'ai également vu d'autres choses dont nous n'aimons pas reconnaître l'existence dans notre pays. On a de plus en plus recours au travail des enfants au Canada. Il suffit de se rendre dans n'importe quel gros immeuble d'habitation ou de bureaux, vers 10 heures du soir, et de regarder qui nettoie ces immeubles. Vous verrez que ce travail est davantage confié à des familles, y compris les enfants de huit, neuf ou douze ans. Parce que c'est la famille qui obtient le contrat, nous disons qu'il n'y a pas d'exploitation de la main-d'oeuvre enfantine au Canada. Ce n'est tout simplement pas le cas.

J'ai vu dans des immeubles du gouvernement qui abritent des services de l'aide à l'enfance, des enfants de huit et neuf ans qui travaillaient encore à dix et à onze heures du soir.

• (1720)

L'une des questions que nous avons abordées dans cette Chambre au cours des dernières semaines est l'alphabétisation. Nous savons qu'il existe un lien étroit entre le chômage, la pauvreté et l'analphabétisme. Nous discutons de programmes pour les adultes, mais nous ne voulons pas faire face à la réalité et avouer que nous pourrions résoudre la plupart de ces problèmes si nous fournissions les ressources nécessaires à nos enfants.

Le meilleur moment pour s'attaquer à l'analphabétisme ce n'est pas quand la personne est âgée de 25 ans, le meilleur moment c'est à la maternelle ou en première année. C'est là qu'il faut investir. C'est là qu'il faut envoyer les éducateurs spéciaux. La plupart des enseignants ou enseignantes de première année peuvent identifier dès la première journée l'enfant qui ne passera pas sa neuvième année. Pourtant, nous avons la vue si courte, que nous n'allouons pas les ressources là où il le faut.